

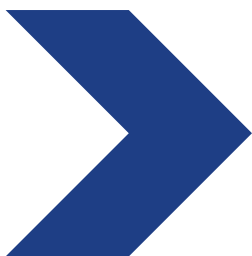
La Ciotat-Meyreuil-Sophia



Nouvelle Convention Collective Métallurgie: Ce qu'il faut savoir !

CFE-CGC Thales DIS Social Club





Ce qu'il faut savoir!

La nouvelle convention collective de la Métallurgie est en cours de déploiement dans les entreprises relevant de la branche Métallurgie. Tous les salariés du Groupe Thales et donc de Thales DIS sont concernés. Tour d'horizon de ce qui change.

La convention collective de la Métallurgie créée en 1972 était à dépeussier. Cette « bible » qui aborde les conditions d'emploi et de travail, la formation professionnelle, et les garanties sociales des salariés, regroupait, en réalité, 78 textes dont 76 territoriaux. Elle était complétée par 25 accords nationaux qui venaient s'ajouter aux textes légaux du Code du travail.

Le 1er janvier 2024, une seule et unique convention collective régira la vie des salariés de la Métallurgie sur l'ensemble du territoire français, quel que soit leur statut et leur emploi.

Côté mutuelle santé et prévoyance, ce premier volet est déjà déployé depuis le 1er janvier 2023 avec des garanties minimales bien supérieures au minimum légal. Côté Thales, les garanties étaient déjà quasiment au niveau de la nouvelle convention. Le capital décès est passé de 150 à 200% du salaire annuel. A cela s'ajoute un fonds de 2% des cotisations pour une réserve solidaire afin d'engager des actions de prévention. Cette évolution représente pour le groupe Thales une cotisation supplémentaire de 7 millions d'euros par an, mais reste inchangée pour les salariés.

Côté classification, il existe désormais 6 critères classants (complexité de l'activité, connaissances, autonomie, contribution, encadrement-coopération, communication) comprenant chacun 10 niveaux.

Des fiches d'emploi vont être rédigées par la direction et devront correspondre aux activités effectives des salariés.

Ces emplois seront cotés. Ainsi, chaque salarié se verra attribuer une classification. En cas de désaccord, l'employeur devra justifier sa position. La convention assure également un minima conventionnel pour chaque niveau. Cependant, chez Thales DIS, les salaires sont bien supérieurs à ces minima. Un salarié qui changera de fonctions ultérieurement pourra voir évoluer sa classification. La nouvelle convention collective garantit, en outre, que son application **n'entraînera pas de baisse de salaire**.

Cette classification Métallurgie n'affectera pas la classification interne au groupe (LR/NR).

L'accord de déploiement de la convention collective dans le groupe Thales, signé en janvier dernier par trois organisations syndicales représentatives, dont la CFE-CGC, prévoit des commissions paritaires de contrôle des fiches et des cotations associées, au niveau des établissements, de l'entreprise et du Groupe Thales. Ce, afin de vérifier la conformité des fiches et identifier les difficultés.

Parties prenantes des négociations à tous les niveaux (établissement, entreprise et Groupe), les élus CFE-CGC sont formés aux classifications et sont à même d'accompagner les salariés et de répondre à leurs questions. **Sollicitez-les !**

Le conseil CFE-CGC

Préparez-vous à l'arrivée de la nouvelle classification ! Listez vos activités et responsabilités, afin de vérifier que la classification proposée par la Direction correspond bien à vos responsabilités.



Rejoignez-nous

Contact | abdelkader.arbaoui@thalesgroup.com

